



ASSAUT DE LA CABANE

REGLEMENT

1. **COMPETITION individuelle**

- a- **Course Ski Alpinisme** : En semi-Nocturne ou nocturne, 1000 m de dénivelé au départ du parc de la ville du Mont-Dore jusqu'au sommet du Sancy, en passant par le haut des Chomets et le col de la Cabane, avec 2 montées et 2 descentes, l'arrivée étant jugée sur le parking des Longes.
- b- **Parcours ski de randonnée « découverte »** : En semi-Nocturne ou nocturne, 900 m de dénivelé au départ du parc de la ville du Mont-Dore jusqu'au col de la Cabane, puis descente jusqu'au parking des Chomets. (1 montée + 1 descente)

En cas de glace au sol, Le parcours peut avoir une section à pied, skis sur le sac et crampons aux pieds.

2. **CATEGORIES**

Vétérans Hommes et Femmes, Seniors Hommes et Femmes, Espoirs Homme et Femmes, Juniors Homme et Femme.

3. **EQUIPEMENT**

Ski

<http://www.ski-alpinisme.com/materiel.php>

Paire de bâtons de ski alpin ou de fond (carbone ou autre matériau) avec des rondelles non-métalliques.

Paire de peaux anti-recul et amovibles. Attention, pas de peaux dans les mains à la descente, les ranger dans le sac ou la combinaison.

Vêtements haut de corps: trois couches à la taille du compétiteur (dont 1 Coupe-vent respirant à manches longues)

Suivant règlement FFME : <http://www.ski-alpinisme.com/materiel.php>

Vêtements bas de corps : deux couches à jambes longues et à la taille du compétiteur

Couverture de survie

Suivant règlement FFME : <http://www.ski-alpinisme.com/materiel.php>

Paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée pendant toute la durée de la course.



ASSAUT DE LA CABANE

REGLEMENT

Sac à dos (suivant briefing) pouvant contenir tout le matériel exigé par l'organisation pendant l'épreuve, ayant sur sa partie postérieure et/ou latérale deux points de fixation pour le portage des skis (pas de portage dans les bretelles).

Sifflet.

Lampe frontale en état de marche avec accu ou piles de rechange.

Casque homologué ski : CE EN 12492 et CE EN 1077 classB. Suivant règlement FFME : <http://www.ski-alpinisme.com/materiel.php>

Crampons obligatoires pour la course de ski alpinisme

4. LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Départ en ligne, suivi de balisage. Chronométrage avec class cimes. Choix de partir du parc en chaussures de ski de rando ou en chaussures de course à pied (ou de marche) jusqu'à la neige, ensuite skis aux pieds obligatoirement.

5. PENALITES

Le règlement de la « Course individuelle » adopte les pénalités appliquées au règlement FFME
De plus :

En cas d'absence d'un équipement demandé par l'organisation, le coureur sera disqualifié et ne sera pas classé.

6. ORGANISATION

XTTR63. - Mairie du Mont-Dore - 63240 LE MONT-DORE

7. DEPART

Le samedi 10 février 2018
à 16h45 pour le parcours découverte,
à 17h15 pour la course ski alpinisme et
du parc de la ville du Mont-Dore, à côté de l'Office de Tourisme

8. REMISE DES DOSSARDS

Salle des conférences (à coté de l'office du tourisme) de 15h00 à 16h30

9. FRAIS D'INSCRIPTION

- Course :

Pour les licenciés FFME et FFCAM : 22 € avec repas.
10 € sans repas



ASSAUT DE LA CABANE

REGLEMENT

Pour les non licenciés (délivrance d'une licence journée) + 6€

avant le 8 février 2018 via formulaire sur le site internet
<http://orga.xttr63.com/organisations/ski-apli/skialpi-inscriptions>

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et reçu au plus tard le 3 février 2018 (cachet de la Poste faisant foi). Au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

10. RECOMPENSE

Récompenses aux trois premières femmes et trois premiers hommes
Remise des récompenses pendant le repas d'après course (lieu précisé lors du retrait des dossards)

11. SECURITE

Assurée par le PGM et par les secouristes de la station.

12. ASSURANCES

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par la police d'assurance de la FFME
- Accident : les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

La présentation de la licence FFME, FFCAM ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du ski alpinisme en compétition est obligatoire pour participer à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

13. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation à l'Assuat de la Cabane chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.



ASSAUT DE LA CABANE

REGLEMENT

14. VIE PRIVEE INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à l'Assaut de la Cabane implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFME et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant à l'organisateur